Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 5 (1925-1934)

Heft: 5

Artikel: Bezanson Hugues : son ascendance et sa postérité, ses amis

fribourgeois

Autor: Naef, Henri

Kapitel: III: Bezanson Hugues et Fribourg

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002633

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHAPITRE III.

BEZANSON HUGUES ET FRIBOURG

§ 1. — L'action politique de Bezanson Hugues à Fribourg.

Par son père Gonrard et par sa mère Andrea Blancmantel, Bezanson Hugues était issu de deux familles syndicales; le commerce de la pelleterie avait enrichi l'une et l'autre, il appartenait au rang le plus élevé des citoyens.

Parlait-on allemand au foyer paternel? Cela paraît peu probable, pourtant Bezanson employait cet idiome à merveille. Sur ce point, on est fixé sans hésitation, et nous pouvons admirer avec M. le professeur Borgeaud sa « maîtrise de la langue allemande ». « Au mois de novembre 1526 — écrit cet auteur —, comme Bezanson Hugues est envoyé en mission à Berne, les instructions qu'il emporta et à la rédaction desquelles il a manifestement pourvu lui-même, sont en langue allemande 1. »

Nous sommes certain, en effet, que ces instructions ont été rédigées avec la collaboration de Bezanson Hugues. Cependant, comme Boniface Hochfischer², dit Offischer, quelquefois Offixer ou Officier, et, plus souvent, Peter (un authentique Oberlandais naturalisé) prit la plus grande part à cette mission, il n'est pas facile de décider auquel le texte définitif doit être attribué; il serait donc imprudent

¹ Borgeaud, p. 33. — Cf. R. C., t. X, p. 606 s.

² Cf. R. C., t. X, pp. 265, 274. — Le cognomen de Peter venait de son père, le prieur des Pelletiers, dont nous avons vu le nom orthographié Aufficher. Bonivard (t. II, p. 197), en fait l'étymologie d'une manière charmante: «Boniface Hochfischer en allemant... vaut autant à dire en françois comme «Boniface souverain pescheur », mais les gens corrompans la langue alemande, l'appelloient Officier, et le plus communement Petter, que signifie Pierre en allemand, pource que le propre nom de son pere, qui estoit natif de Gessenay, et estoit venu demeurer à Geneve, estoit Petter. » Cf. NAEF, p. 143.

d'en tirer des conclusions sur la qualité du langage qu'employait Bezanson, puisque l'écriture n'est pas de sa main. D'autres signes, nous serviront-ils? Serait-ce quelque réminiscence alsacienne que cette notation gutturale de « Fribourch, Churich » au lieu de « Fribor, Fribourg, Churit, ou Churic », usitée d'ordinaire par ses contemporains de Genève? On ne sait trop 1.

Cette possession de l'allemand permit à l'homme d'État d'accomplir son grand œuvre auprès des Ligues suisses. On peut penser toutefois qu'elle lui fut utile d'abord pour son commerce de « pellissier », hérité de son père et de son grandoncle. Dès ses débuts dans le négoce, il manifesta un esprit d'initiative avisé, et ne se confina pas au trafic des peaux et des fourrures. Il prit à bail la place du Molard pour l'amodier à sa convenance; en avril 1515 ² il la relouait pour treize florins d'or par an; et c'est son commis François Bernard qui est chargé de la transaction, preuve qu'il avait sous sa direction un vrai bureau d'affaires, preuve encore qu'à cette heure il n'en était plus à ses commencements.

Puisque nous nous proposons de noter ici les traits d'union de Bezanson Hugues avec Fribourg, nous devons examiner comment ils se marquerent, dès l'instant où Bezanson commença ce qu'on peut nommer sa vie publique.

On ne peut empêcher d'observer que, tout aussitôt, il inspira de la crainte au parti qui détenait le pouvoir. C'est pour neutraliser son influence qu'à regret peut-être, on l'agrège pour la première fois au Conseil. Lui-même semble le bouder et s'en tenir volontairement à l'écart. Depuis son élection, il ne daigne paraître qu'en des occasions exceptionnelles. Ainsi ce 20 août 1515, où un grand conseil s'assemble pour décider s'il convient d'octroyer libre passage aux Suisses qui se rendent aux guerres d'Italie, afin d'y servir le duc de Milan. On dirait même qu'il désire s'assurer des dispositions réelles du Petit Conseil, en assistant à la séance du 24 où devaient être

¹ Cf. par exemple, R. C., t. X, p. 569-571.

² R. C., t. VIII, p. 31, 41 avril 1515; Hugues, p. 30.

prises les mesures qu'impliquait le libre parcours accordé le 20 1.

Ensuite, nouvelle et très longue abstention. Le 10 juin 1516 ², accompagné d'Antoine de Versonnex, il proteste contre les propos blessants pour l'honneur genevois qu'avait proférés un certain prédicateur de la Madeleine. Il ne se mêle pas davantage cependant des travaux immédiats du magistrat. Il reparaît au Conseil le 27 novembre 1517 pour y suivre, avec anxiété, les péripéties du procès Pécolat. C'est que, déjà, se vérifie le propos de Berthelier: « Qui touche l'un touche l'autre. » Aussi tint-il à se trouver à la séance du 4 décembre, à celle du 9, qui eut lieu à sept heures du soir, et à celle du 10 ³.

En dépit de cette apparente désinvolture envers les délibérations officielles, son influence grandit à ce point que, le 7 février 1518, il est élu syndic ⁴. Le parti de la vigilance et de l'énergie s'emparait enfin du gouvernail. La raison de ce revirement se trouve dans le mandat d'arrestation lancé par l'Évêque contre Berthelier qui, aussitôt, s'était réfugié à Fribourg. En ces occurrences, le syndicat de Hugues n'allait pas être une sinécure. Il se passa tout entier à défendre l'inculpé par les moyens juridiques que donnaient les Franchises; et, bien entendu, son principal appui, celui de la force soutien du droit, il le chercha à Fribourg.

Le 20 février ⁵ déjà, Fridli Marti, hospitalier et membre du Petit Conseil de cette ville, venait intercéder à Genève pour le futur martyr. Les obstacles étaient immenses car, même à Fribourg, les Eiguenots comptaient des adversaires. Bonivard ⁶, très bien informé pour cette période,

¹ Cf. R. C., t. VIII, p. 54-55; Bonivard, t. II, p. 40.

² R. C., t. VIII, p. 103; Hugues, p. 30.

³ R. C., t. VIII, pp. 192, 194, 197. — Bien qu'il soit noté, à la séance du 10, sous la forme « P. Besanczon », nous ne pouvons douter que ce soit Hugues, puisqu'il n'est pas alors d'autres Bezanson dans le Conseil.

⁴ Ibid., p. 216.

⁵ *Ibid*,, p. 217.

⁶ T. II, p. 127.

en dépit des attaques injustifiées des Galiffe et de leurs émules, dit positivement que le duc de Savoie avait « à Fribourg aussi bien comme aux aultres quantons force pensionnaires » qui empêchaient la besogne.

Fridli Marti fut l'homme qui, du côté fribourgeois, prit la plus vive part aux luttes de l'indépendance genevoise ¹. Les actes de l'époque, ne se soucient guère de mettre en valeur tel ou tel personnage: de loin en loin cependant, à travers eux, se perçoit l'action directe de Marti et de Bezanson. Elle apparaît nettement le 10 novembre 1518, dans une séance que présidait celui-ci.

Il exposa ce jour-là à ses collègues du Conseil « qu'hier l'ambassadeur Noble Fridli Marti demanda, de la part des seigneurs de Fribourg, la convocation du Conseil des Cinquante pour lui faire part de sa mission ». Le lendemain, 11 novembre, Fridli Marti rappelait au Cinquante qu'il avait déjà fait quatre fois la route en faveur de Berthelier, que celle-ci était la cinquième, et il pria qu'on fît lecture de la lettre officielle dont il était porteur, demandant que leur bourgeois Philibert Berthelier, citoyen de Genève, fût défendu selon les libertés de la ville, et qu'on ne laissât pas enfreindre les Franchises.

Le 15 novembre, nouveau Conseil des Cinquante, convoqué par noble Hugues syndic, à l'instance de noble Marti. Après une seconde lecture de la lettre des Fribourgeois, il fut décidé, dans les limites des pouvoirs des citoyens, soumis à leur prince l'Évêque, de veiller au respect des Franchises et de la justice, envers Berthelier ².

Nous ne sommes pas certain que Bezanson Hugues et Marti aient été en tous points satisfaits de l'attitude du Cinquante. Il nous suffit ici de montrer l'effort de Bezanson et la tendance très nette de sa politique.

¹ On peut ajouter qu'il était de ceux qui connaissaient le mieux l'état politique de Genève. Il avait déjà fait partie de l'ambassade de décembre 1513, venue pour sommer le Conseil de livrer aux Suisses M. de Villeneuve, président du Parlement de Dijon, leur ennemi déclaré (R. C., t. VII, p. 385; Roget, t. I, p. 95).

² Cf. R. C., t. VIII, pp. 266-269.

Bezanson, pour ses affaires particulières et pour la cause qu'il servait avec Berthelier, retourna à Fribourg durant son syndicat, à propos duquel même un procès lui fut intenté par un suppôt ducal ¹, et il se rendit compte de la nécessité urgente d'avancer les affaires civiques. L'on rapporte à bon droit au séjour que fit Berthelier à Fribourg en 1517 les origines de la deuxième combourgeoisie, celle de 1519. Mais il est fort intéressant de voir que Bezanson Hugues en fut le vrai réalisateur.

Au Conseil général du 6 février 1519, et avant qu'il fût procédé aux nouvelles élections, Bezanson Hugues, cosyndic, tint un important discours ². Il exposa comment il avait « accompagné à Fribourg quelques citoyens qui désiraient en devenir bourgeois », et, pour qu'il apparût à tous qu'il n'avait rien fait qu'il ne dût faire, il déclara n'être pas allé à Fribourg en qualité de syndic, mais pour ses affaires particulières; qu'à la vérité, avant Noël, comme on parlait de ces candidatures, le noble hospitalier de Fribourg « Martius Fridi » avait dit que la bourgeoisie serait accordée non pas seulement à ces personnes, mais à toute la communauté si elle le désirait.

Et c'est fort habilement qu'il s'excusa de présenter le projet « non pas pour qu'on prenne une détermination à cet égard, mais pour qu'on sache bien qu'il n'avait rien fait au préjudice de qui que ce soit ». Cependant, afin d'imprimer à sa proposition indirecte tout l'élan nécessaire, il donna lecture d'une lettre de l'avoyer de Fribourg confirmant les paroles de Marty.

Les syndics Montyon et Vandel firent à ce discours une vive opposition, ce qui n'empêcha pas la majorité de suivre à l'invite de Hugues et de décider qu'on écrirait à Fribourg. Cette lettre nous a été conservée ³. Le Conseil, après avoir réservé les droits de l'évêque et prince, M. de Genève,

¹ R. C., t. VIII, p. 272, 27 novembre 1518; Hugues, p. 34.

² Cf. R. C., t. VIII, pp. 289 ss. Ce discours en style indirect a été traduit et mis à la première personne par J.-B.-G. Galiffe (*Hugues*, p. 39), comme le remarque Th. Dufour (*R.C.*, t. VIII, p. 289, n. 1).

³ Cf. Ibid., pp. 292-293. Lettre reproduite dans Flournois, p. 109.

annonçait que le peuple, d'un commun accord, accueillait avec empressement cette bourgeoisie; que si, de plus, comme le faisait entrevoir noble Bezanson Hugues, MM. de Fribourg parvenaient à entraîner MM. de Soleure dans le traité, ce serait pour le mieux.

L'ambassadeur de Fribourg, le D^r Jean Favre, venu pour la circonstance, fut gratifié, le 2 mars, de deux pièces de camelot pour un habit. Trait révélateur, tandis qu'il acceptait le présent, l'ambassadeur des Ligues qui l'accompagnait le refusa pour sa part ¹.

Nous n'allons pas retracer l'histoire de la combourgeoisie de 1519 qui n'a pas encore été entièrement mise au point, nous ne suivrons pas non plus Bezanson sur tous les chemins qu'il dut prendre pour aller à Fribourg ou pour en revenir. Nous retiendrons seulement qu'il avait accompagné quelques-uns de ses concitoyens au nombre de sept environ, dont les noms sont demeurés en blanc au Manual de Fribourg ², les 3 et 4 janvier 1519, et qui sont certainement compris dans la liste des quatre-vingt-cinq citoyens du 7 janvier, comptant pour chef de file « Reverend pere en Dieu, noble homme Francey de Bonnevart, s^r de Saint-Victeur » suivi, entre autres, de Guillaume Hugues, frère de Bezanson.

Cette société considérable ne s'était pas transportée à Fribourg ³; elle avait passé procuration à quelques-uns dont Bezanson et Étienne de La Mare avaient été des principaux. Peut-être le nombre sept du Manual correspond-il à celui des délégués.

Hugues fut au premier rang de ceux qui reçurent la mission de parachever la combourgeoisie.

¹ R. C., t. VIII, p. 299; FLOURNOIS, p. 110.

² Cf. R. C., t. VIII, p. 290, n. 1; NAEF, pp. 22-23.

³ Bonivard (t. II, p. 130) dit nettement qu'il n'y alla pas: « Si que nous trouvasmes à la fin à l'environ de soixante que envoyasmes à Fribourg demander bourgeoisie. Et hasta bien la besoigne un certain cittoyen de bonne maison, De la Mar... et allerent luy et Bezanson estant lors scindique illec de la part de eulx et de nous... » Bien que Bonivard ne cite que ces deux noms, son texte n'exclut pas un plus grand nombre, conforme à la harangue de Hugues.

Le 8 mars, avec Claude Richardet et François Goula, il se rendait à Zurich, pour y soutenir, le 17, devant la diète, le droit de la cité à conclure. Le 26, dès leur retour, les députés déposaient leur rapport au Conseil, et, le lendemain, Bezanson recevait avec Jehan Mabosson, ou de Malbuisson, le pouvoir de traiter définitivement avec Fribourg ¹.

Aussitôt et pendant leur absence, le duc s'approcha de Genève à la tête de ses gens d'armes, ce qui donna une fois de plus à Fridli Marti, revenu à son tour avec Pierre Arsent ² dans la ville, l'occasion de la servir. A vrai dire, les Eiguenots s'en montrèrent peu touchés ³. Appelé par le duc en conférence, il comparut avec le chevalier Werner Rath ⁴, de Zurich, et les deux ambassadeurs s'inclinèrent devant l'évidence. Afin d'éviter le pillage, Genève devait accepter pour condition préalable la rupture de la combourgeoisie. Elle se soumit sur le conseil des ambassadeurs confédérés, le 4 avril, et Charles III s'installa dans les murs avec plusieurs milliers d'hommes.

Il semble bien que l'arrivée à Fribourg des députés de Genève eut pour effet de mettre aux champs les troupes fribourgeoises qui, avec celles de Berne, avancèrent jusqu'à Morges.

Durant ces événements, « Besanczon et Jehan Malbosson estoient au camp des Fribourgeois, qui sollicitoient journellement iceulx de venir trouver le duc à Geneve, et mandoient tous les jours secretement à ceulx de leur ligue des nouvelles et qu'ilz ne se craignissent de rien » ⁵.

En effet, déconcerté par la vitesse des armées, Charles dut consentir à quitter Genève si les alliés quittaient le Pays de Vaud, mais il eut à payer une indemnité considérable.

La première fois que nous retrouvons Bezanson Hugues à Genève, ce fut à la date du 20 mai, et le 24, il était

¹ R. C., t. VIII, pp. 300, 303 et n., 304.

² Cf. *ibid.*, p. 314 n.

^{· &}lt;sup>3</sup> Bonivard, t. II, pp. 168-174; cf. en particulier p. 173.

⁴ Cf. R. C., t. VIII, p. 310 n. 1.

⁵ Bonivard, t. II, p. 181.

envoyé à Zurich avec deux autres conseillers ¹. Cette désignation eut pour effet d'irriter grandement l'Évêque qui en écrivit aussitôt au Conseil ², tant redoutée était l'influence du patriote.

Notons que la responsabilité de Hugues et de Malbuisson dans la mise sur pied des troupes paraissait si évidente que le duc s'efforça de les arrêter. Bonivard 3 nous a laissé un récit très vivant de la manière dont ils lui échappèrent, par un coup de témérité et de crânerie qui ferait le bonheur d'un biographe. Forts de la seule protection de Fribourg, les deux citoyens répondirent à l'invitation de Charles III et se présentèrent devant lui à Thonon, comme il l'avait demandé. Pris de court par les arguments qui lui furent allégués où la menace s'enveloppait d'une grande politesse, le duc se résigna à laisser repartir ainsi qu'ils étaient venus ceux dont il espérait se défaire. Le trait avait été mis en doute par J.-B.-G. Galiffe, mais Théophile Dufour, à l'aide de documents d'archives, a pu en confirmer l'exactitude 4; il était nécessaire de le rappeler en passant.

Ce n'est pas rabaisser la gloire de Berthelier que de donner à celui qui fut son successeur la part réelle qui lui appartint dans la politique. Or il apparaîtra un jour à quel point le traité de 1519 fut un succès de Bezanson plutôt que de Philibert. L'un est l'homme d'Etat, l'autre le chef populaire. C'est sur le chef populaire, on le comprend, que la haine de Charles III, représenté par l'évêque Jean de Savoie, devait s'acharner. Dès le supplice de Berthelier (23 août 1519), Hugues fut considéré comme le meneur du parti eiguenot et fut, l'un des premiers, visé par le parti réactionnaire. En butte à la rancune déclarée de Charles, il disparut de la scène politique jusqu'au 9 janvier 1520, où il eut le courage de protester auprès du vicaire général contre les empiètements subis par les franchises genevoises.

¹ R. C., t. VIII, pp. 327, 329 n. 1.

² Cf. *ibid.*, p. 331 n. 1.

³ T. II, pp. 187 s.

⁴ Cf. R. C., t. VIII, p. 337 n. 1.

Mais, de même que nous n'avons pas rapporté ses gestes lors du procès de Berthelier, nous ne montrerons pas comment, le 13 janvier, il fut privé de ses droits de bourgeoisie, comment, après avoir fait de l'obstruction contre toutes les décisions prises par le nouveau Conseil, trié sur le volet, il eut, en janvier 1521, l'heur de plaire au coadjuteur de La Baume dont il devait devenir le conseiller, comment il se rendit auprès de ce prélat à Pignerol, en compagnie de Denis de Adua, dit Dada, son beau-frère, comment il eut à le complimenter lors de son entrée à Genève, comment enfin il se comporta la fameuse année de 1525 dont on connaît les détails.

Quelques dates serviront de points de repère. Aux élections de 1523, il reparaît dans les affaires officielles avec les principaux Eiguenots et revient siéger au Conseil; du même coup il est nommé capitaine général. L'arrivée inopinée du duc, en juillet, remit les Mamelus au gouvernement. Bientôt le supplice de Lévrier obligeait Bezanson à la retraite jusqu'aux élections de 1525 où, appelé pour la seconde fois aux fonctions syndicales, il se récusa par prudence; cela ne l'empêcha pas de conclure peu après la combourgeoisie avec Fribourg et Berne, quand bien même il n'avait pas en main le bâton du pouvoir. Nous demeurerons sur cette victoire de Bezanson qui, par ses lointaines conséquences, fut définitive.

Il conviendrait de dire comment il l'assura, mais, pour l'heure, nous devons renoncer à retracer cette phase qui appartient à l'histoire de Genève autant qu'à celle de Bezanson.

Au cours de notre récit, nous le verrons à Fribourg, travailler sans relâche, avec ardeur, pour sauvegarder l'alliance avec les Deux Villes, battue en brèche par les agents savoyards; ses efforts prodigieux enrayèrent les effets de la malheureuse sentence de Payerne (1^{er} octobre 1529) et triomphèrent le 3 décembre 1530 ¹.

¹ Nous avons esquissé l'action civique de Bezanson, à partir de 1527, dans *Bezanson Hugues patriote et homme d'Etat (Pro Helvetia*, mai 1933, pp. 33-48), tirage à part, Genève, imprimerie J. Privat.

Et ses ultimes forces, il les employa encore à consolider l'édifice qu'ébranlait l'ouragan.

Les deux derniers messages, si pathétiques, qu'il adressa de Fribourg à Genève, sont comme la suprême démonstration de l'estime et de l'affection dont l'entouraient nos combourgeois de la Sarine.

« Magnyfiques et treshonnorés segnieurs 1... vous avise que samedi, jour sainct Ylaire [le 11 janvier 1532], à XI heures, reseu vous lettres de matin, et incontynant vins à Fribourch parler à mon^{gr} l'advoyer, et luy demanday le conseil après le marché [il a toujours lieu le samedi], le quel [conseil] feust tenu sus la maison de la ville; et là je fis vous treshunbles recomandasions, et leurs exposay ... que jamès ne renunserés aux bourgoisies ny aux santanses, et plustout moryr, et que sus se avés antandu que mon^{gr} de Savoye veult antrer an vostre ville par forse; et leur ay lyseu [en patois: liéji] vostre memoyre et lettre, dont il sont estés fort esbaïs et mal contans, et m'on remys à aujourduy dimanche, de bon matin, devant les bourgois [le Grand Conseil] là au [= où] je suys esté longuemant devant heux, et vous asseure que je leur ay exposé ma charge de sorte qu'il an y avoit plusieurs à qui les lermes sont venues aux yeux, et m'ont fait plus d'onneur et d'acqueil qu'il ne firent honcques, et m'ont donné response qu'il ne vous veullent delaiser... je ne les vis honcques de sy bon volloer et vous asseure que vous povés et devés tenyr bon...»

C'est ici qu'il traça ces lignes célèbres que nous ne pouvons relire sans émotion et qui résument toute la vie, tout le caractère, toute la carrière de sire Besanzon: « Comandés moy se qu'il vous plaira et vous cognoistrés que je suys de Genesve et d'ausse bon cuer que jamès. Recomandés vous à Dyeu et ne cregnyés riens. Tout le monde se mocque, et amys et ennemys, des propos que messeurs de Berne vous tiennet. J'ay tant antandu, que sy vollés suyvre vostre

 $^{^{1}}$ P. H. 1078, imprimé dans Hugues, p. 321; cf. R. C., t. XII, p. 61 n. 3.

cause, et bien vivre, que pourrés devenyr bourgois des sincg quantons et de Churich, car il ne sont pas contant de ses afferes...»

De Fribourg, aussi, la veille des Rois, à midi, soit le 5 janvier 1532, il écrivait ¹: « Despuis que vous ay rescript par vostre messagier, me suys trové avec mons^{gr} l'advoyé et six s^{grs} de Conseil des plus aparens les quieux m'ont dit qu'il ne vous prieront jamès de point de fracsion de bourgoisie, s'il ne vient de vous mesmes... Je say bien que sy nous vollons vivre sellon Dieu et raison, et ayant messeurs de Fribourch pour amys, que nostre cas se portera bien... »

Besanzon, à la fin de sa carrière, n'aurait pu proclamer avec plus d'éloquence son indéfectible attachement à la cité nuithonienne, à sa politique et à sa tradition.

Il n'est pas hors de propos de noter enfin que Hugues, si souvent exposé à périr de mort violente, fut sauvé deux fois par les Fribourgeois, en septembre 1530.

Berchtold², le premier, en 1856, le rappelait en ces termes:

« Dès le 9 septembre 1530, Fribourg reçut des Genevois de nouvelles plaintes au sujet d'un attentat commis sur la personne de Besançon Hugues. Les historiens genevois n'ont laissé aucun détail sur ce fait. Mais Fribourg le jugea assez grave pour devoir en donner immédiatement connaissance à Berne, en priant ce canton d'inviter le duc à la paix. »

Jean Balard ³, avec le scrupule qu'on lui connaît, avait cependant raconté l'affaire:

« Le 6 de septembre despartyrent de Geneve Bezanson Hugue et Amy Chappeau Rouge pour embassadeurs... pour aller à Berne et à Fribourg pour plus^{rs} causes... — Lesd. ambassadeurs despartyrent de Geneve accompaigné de 4 S^{rs} du Conseil de Fribourg. Et quant ilz furent à Nyon,

¹ P. H. 1078, impr. Hugues, p. 319; cf. R. C., t. XII, p. 56 n. 2.

² A.S.H.F., t. II, p. 81.

³ P. 283-284; Hugues, p. 206.

lesd. ambassadeurs furent assailliz par ceulx de Nyon. Toutesfoys tant par leurs doulces parolles que par fiancement desd. S^{rs} de Fribourg et leur hoste de Nyon, ilz furent laschez, et puis après, en passant par Rolle, eulx tous furent grandement oultragez de parolles. »

Arrivés à Lausanne, le député Ami de Chapeaurouge, qui accompagnait Hugues et remplaçait Ami Girard désigné tout d'abord, écrivit en hâte le 7 septembre, pour informer les magistrats de Genève ¹:

« Car combien que feussions accompagnyé de quatre de Mess^{rs} de Fribourch, dont les troes son segnyeurs de conseil et l'autre des bourgeois, nous sommes estés an fort gros danger de jouer de cousteaux. Mais tant par la faveur desd. s^{rs} que par nostre doulse response, il se sont rangés à justise à leur coustume. Et a esté barré Bezanson, cors et biens: or, argent, chevaux de luy et ses serviteurs... »

Ainsi rançonné, et grâce à la garantie des quatre conseillers de Fribourg et d' « Engele, nostre hoste » — dit Chapeaurouge — pour le versement d'une somme complémentaire, Bezanson eut la vie sauve.

Ce n'est pas tout. Au retour, à Romont, nouvelle alerte:

« Lesd. de Geneve, au despartir de Fribourg — raconte Balard ² — furent espyés des gentilzhommes du pays de Vaux. Et quant ilz furent à Romon, Mons^r de Bellevault et aultres, tous armés, voulurent tuer Bezanson Hugue, ambassadeur de Geneve, mais la compaignie des ambassadeurs des deux Villes le saulverent. »

Aux recès de la diète de Payerne, en décembre, l'attentat fut enregistré ³:

« Davantage scavent tres bien noz chier alliez de Fribourg que les Savosiens ont mis aucunes espies jusques à Fribourg. Et mesmemant messire Gaspard de Mulune de Belne et

¹ R. C., t. XI, p. 472 et n. 2.

² P. 285.

 $^{^3}$ P. H. 1055, Copie du Départ et Sentence de Paierne, fo 72 vo; texte allemand, *ibid.*, fo 25 vo; interprétation dans *Hugues*, p. 211 n. 1 : *Abschiede*, t. IV/B, p. 1557.

Ulrich Nix de Fribourg ce que estoit advenu et menassé à Remont au susd. Besanson de cinq ou six genthilzhommes estans en harnoix. Dont est bien à comprandre se lesd^{tz} de Savoie se soient chargés dud. aff^e ou non. »

Il n'est donc pas surprenant que Bezanson Hugues, ait songé à se réserver, aux portes de Fribourg, un asile sûr et définitif, comme nous allons voir. Car Fribourg, sa seconde patrie, Fribourg, fidèle à la foi catholique, reste l'alliée de prédilection, celle dont il est parfaitement sûr.

§ 2. — Bezanson Hugues et la Réforme.

Fribourg, fidèle à la foi catholique...

C'est ici le lieu de toucher à une question qu'on s'est souvent posée. Quel parti Bezanson aurait-il pris dans les convulsions qui instaurèrent la Réforme à Genève?

Dans son Histoire de l'Église de Genève¹, le pasteur Gaberel avait salué Bezanson Hugues du titre de « grand capitaine réformé », que J.-B.-G. Galiffe avait une première fois contesté quand il écrivit sa Notice sur la vie et les travaux de J.-A. Galiffe ². Comme on lui avait répondu que le caractère même de Hugues révélait ses affinités secrètes, il avait imprimé ces lignes dans son Bezanson Hugues, libérateur de Genève ³:

« Nous avons entendu émettre l'opinion qu'il n'aurait sûrement pas manqué d'adopter la réforme s'il eût vécu plus longtemps. Cette question oiseuse, comme toutes celles qui rentrent dans les si et les mais, doit rester étrangère à l'histoire. Ce que l'on peut assurer à cet égard, c'est qu'il eût toujours été, en religion comme en politique, du parti de la tolérance, de la charité et de la modération, et que l'on ne conçoit guère le rôle qu'aurait pu jouer à ce titre, dans les événements subséquents, celui qui mettait les vertus

¹ T. I, pièces justificatives.

Genève, 1856, Note supplémentaire Nº 2: Réfutation des assertions de M. l'ancien pasteur Gaberel, p. 80, et spécialement note 93.
P. 262.

398 BULLETIN

chrétiennes et la confiance en Dieu au-dessus des formes tout humaines sous lesquelles la religion peut se manifester. »

C'est assurément tracer de son héros un portrait quelque peu anachronique et peu conforme à ce que pouvait sentir un homme de la Renaissance, mais, pour le fond, nous souscrirons au jugement de Galiffe.

L'ultime action politique de Bezanson, sa retraite, la conduite que suivirent ses fils et ses amis après sa mort, nous font supposer qu'il se serait employé à enrayer le mouvement réformé.

Une lettre officielle qu'il adressa un jour au Conseil de Genève, déjà travaillé d'idées nouvelles, contient le terme de « lutererye » qui, sans être infamant, marque du moins peu d'enthousiasme, car les adeptes nouveaux parlaient entre eux de l'Évangile, non de luthérerie 1.

Sans doute, on peut alléguer quelques textes pour ou contre la thèse que nous soutenons au sujet de Hugues. On sait que l'évêque de La Baume ne se déclarait pas toujours satisfait de Bezanson et qu'il lui arrivait de le rabrouer assez vertement; en particulier dans cette missive d'octobre 1532 ²: « Besançon, je suis esté adverty... que l'on dit estes à Geneve avecq voz complices pour tormenter tous mes subgetz; et croyés que aussi en aurez vous vostre part... Je pence que vous cuidés estre les princes; souffisé vous de estre à la mode accoustumee et de vivre selon voz predecesseurs qui estiont bons merchans et non plus sapere quam oportet. Vous aurez bien affere à detorner le Rosne de sa voye; je croys que aussi aurez vous autant à fere de vouloir destruyre l'Esglise... »

Evidemment, la politique de Bezanson qui s'entendait avec celle de ses collègues pour donner au Conseil une autorité de plus en plus forte, ne s'accordait pas sur ce

¹ « Nous ne povons ancores savoir de vray qu'il [les paysans bernois] demande, sy non que se soit à cause de la lutererye », lettre datée de Fribourg, 24 avril 1528, P. H. 1014, *Hugues*, p. 304.

² Assez mal transcrite par Merle d'Aubigné (M.D.G., t. XV, p. 248), puis, avec des variantes, dans Roget, t. II, p. 68, elle est enfin mise au point dans R.C., t. XII, p. 452, n. 1.

point avec celle du prince, l'Évêque. Mais il faut se garder de supposer que, dans son offensive, ce dernier s'en prenne personnellement à Bezanson, avec lequel il ne cessa de correspondre jusqu'au dernier jour. Ayant conservé, du temps passé, son franc parler, il cherche plutôt à le stimuler; et ses exclamations s'adressent, par-dessus lui, au Conseil de Genève. En ce fameux « destruyre l'Esglise » on doit, de même, entendre la juridiction épiscopale, et nullement un éventuel penchant pour la Réforme.

D'ailleurs, sur les opinions religieuses de Bezanson, nous avons mieux que des présomptions. Tout d'abord le témoignage indirect du syndic Jean Balard à propos d'Antoine Bütschelbach. Cet ancien conseiller de Berne avait appartenu à la délégation qui avait reçu le serment combourgeoisial des Genevois, le 11 mars 1526, et il avait été chargé de mission, en juillet 1527, auprès du duc pour les affaires de Genève¹. C'était, de plus, un catholique irréductible. Pour cette raison, bien plus, croyons-nous, que pour sa vie privée qui servit de prétexte, il avait été destitué en 1528 ² de toutes ses fonctions. Or ce fut en Bezanson Hugues qu'il trouva recours.

Avec quelque amertume, Balard ³ dit en effet: « Besanson Hugue l'amena à Geneve pour ce que led. Bichilbac ne voloit estre Lutheryen et ne vouloit delaisser une garse qu'il tenoit à pot et à feu, et pour ce se retyra à Geneve, et vesqui en partie et la plus part aux despens de la cité, à cause qu'il leur avoit aydé à passer bourgoysie. »

Il est assez curieux qu'une dépêche de Hugues nous soit parvenue, relatant précisément l'arrivée à Genève de ce Bütschelbach, sous la protection de Bezanson.

Le billet n'est pas daté 4, mais est écrit en hâte à Nyon,

¹ Cf. Naef, p. 263 n. 3; R. C., t. X, pp. 217, 433 n. 4.

² Cf. D.H.B.S., t. II, p. 374. — Sur son activité subséquente à Genève, comme capitaine, cf. Hugues, pp. 145 ss., 160; Bonivard, t. II, pp. 341, 345-354; R. C., t. XI, passim; Matériaux, t. II, pp. 532-535, 582, 606, 620.

³ P. 319.

⁴ P. H. 1014. Adresse: « Mon cher frere Jehan Baud à Genesve ». Pièce de la Collection Galiffe restituée en 1915, transcrite par J.-B.-G.

vers midi; il est adressé au beau-frère de Bezanson, Jehan Baux ou Baud, son grand ami:

« Mon frere — lui dit-il —, après toutes recomandasions, nous serons à sinc heures à Genesve. Nous menons le s^{gr} Biselbach avec sa fame et une aultre et ung anfant. Il fault regarder pour aujordhuy de les loger, et demain le pourvoer de maison et de menage. Il se veult tenyr à Geneve. Il vient après ancores 6 ou 8 gens de bien du dit Berne et aultant de Fribourch. Nous vous dirons la cause dont vous contanterés. Il nous sanble que la maison de Gonyn Favre leur sera propisse, pour l'amour de l'estable 1. Faites aprester le souppé et n'y faites faulte. De Nyon à mydy par vostre frere Bezanson Hugues. »

Les renseignements transmis par Balard n'étaient point mensongers: l'homme considérable qu'était ce capitaine et conseiller, déménageait précisément avec femme, concubine et enfant, ce jour où, par l'effet d'un bienveillant hasard, nous surprenons leur convoi, à l'étape de midi, dans une auberge de Nyon.

Par une seconde chance, nous parvenons à savoir quand le fait se passait et selon quelles circonstances. En effet, le vendredi 4 décembre 1528, le Conseil que présidait le premier syndic Bezanson Hugues vit survenir le Bernois ²:

« Le Seigneur Piecelebach a comparu qui a rappelé les services rendus par lui à la communauté et pour lesquels il a requis récompense, et qu'on lui abandonne la maison qui naguère fut à Gonin Favre, avec le mobilier de la veuve feu Théobald, attendu qu'il doit déménager³. Arrêté de lui dire que la maison lui sera laissée cet hiver, et pour ses salaires, qu'il insiste quand il sera auprès de Messieurs (de Berne), pour que nous puissions récompen-

Galiffe (*Hugues*, p. 304) qui indique à son propos: «Sans date, mais de 1528 au plus tard». On sait que le destinataire signait Baux, en latin, Balli.

¹ Entendez: parce qu'elle possède une écurie.

² R. C., t. XI, p. 165.

³ «Actento quod est dicessurus », sous-entendu: de Berne.

401

Billet adressé de Nyon, par Bezanson Hugues à son beau-frère Jehan Baud, le 3 décembre 1528. ser nos amis et alliés¹; et quand on en aura le moyen on lui octroiera une récompense digne de ses services.»

Comme, le mercredi 2 décembre, Bezanson Hugues présidait également une séance, mais que, le jeudi, il n'eut pas à siéger, on peut admettre que, ce jour-là, il se porta à la rencontre de l'ancien conseiller de Berne; le billet daterait donc du jeudi 3.

En juillet de cette même année², Bezanson avait eu l'occasion de servir d'intermédiaire à Bütschelbach; or il faut reconnaître avec Balard que ce Bernois assaillit le Conseil de ses réclamations. Le 3 avril 1531, enfin, la ville s'acquittait envers lui, par un versement de deux cents écus d'or ³.

Quant aux sentiments du capitaine, ils ne varièrent pas. Hugues Vandel écrivait de Fribourg à Robert Vandel, son frère, le 11 mai 1530, que ce bouillant personnage l'avait traité de « maulvays chat et tout luteriens » ⁴.

Il serait exagéré de penser que Bezanson Hugues eût éprouvé pour lui une constante sympathie; mais c'était un ennemi de la nouvelle doctrine et un ancien allié. Ces titres, à ses yeux, primaient tous les autres, et le portaient à l'indulgence.

Un peu plus tard, au mois d'octobre, les Bernois et les Fribourgeois pénétraient dans Genève pour rompre l'encerclement des gentilhommes savoyards. L'armée, comme bien l'on pense, se composait de Luthériens plus encore que de Catholiques. Lorsque les fourriers vinrent s'assurer des quartiers, ils marquèrent le couvent de Sainte-Claire pour trois cents hommes, dit Jeanne de Jussié ⁵. Terrifiées, les

¹ L'exégèse de ce texte offre des difficultés. On lit exactement: « et de suis sallariis quod instetet, cum erit apud dominos, ut habeamus potestationem affines recompensandi amicos »; selon que l'on prend instetet pour une inadvertance au lieu d'instet, ou pour une mauvaise graphie d'instetur (préféré par les éditeurs du R. C.), la suite se comprend un peu différemment.

² R.C., t. XI, p. 94.

³ *Ibid.*, pp. 86, 71, 75, 108, 127, 183, 218, 351, 369, 537, 544, 546, 553.

⁴ Ibid., p. 618.

⁵ Le levain du Calvinisme, éd. Revilliod, Genève, 1853, pp. 15-16; Doumergue, t. III, p. 362 n. 1. — Sur le nom de Jussié, cf. Ernest Muret, Noms de lieux, vestiges archéologiques et vieux chemins (Revue d'histoire suisse, 1931, p. 424, n. 30).

pauvres sœurs « s'adviserent de s'addresser au grand capitaine, le suppliant qu'il luy pleust les exempter de celles gens, et remonstrant humblement le grand danger où on les mettoit ». Que fit alors ce capitaine ? « Contraint de pitié », il ne leur amena que trente-cinq chevaux, dont les cavaliers étaient tous « Fribourgeois, bons Catholiques, et oyant volontiers messe, et en grande devotion ». Non seulement elles n'eurent pas à s'en plaindre, mais, sur leur requête, ils montèrent la garde à la porte du couvent pour en éloigner les hérétiques.

Ce n'est pas tout. A la recommandation du même grand capitaine, les sœurs firent ôter « une grande croix qui estoit devant le Convent, et le beau Crucifix de dessous le portail », afin qu'ils fussent à l'abri de tout mauvais coup. Or quel était cet officier rempli de compassion pour les Clarisses et qui leur donne pour gardiens des Fribourgeois? Sœur Jeanne le désigne avec reconnaissance: « le grand capitaine de Geneve, nommé Besanscon ».

Autre témoignage, postérieur encore, et tout aussi topique, des convictions de Bezanson: celui d'Antoine Froment, bien placé pour en savoir quelque chose.

A propos de l'affaire des placards, le 9 juin 1532¹, où éclata une grave échauffourée, « l'ung des principaulx conseilliers de la ville, et grant amy des prestres » aurait dit à Claude Roset, secrétaire du Conseil, qui s'interposait en faveur des adeptes de la Réforme:

« Fault il que nous ayons ung secretayre en nostre Conseil, qui soit lutherien? Et en disant ces parolles luy bailla ung si grand soufflet qui le jecta quasi par terre... »

Or d'après la collation que viennent de faire MM. van Berchem et Emile Rivoire, le dit Froment avait écrit, en interligne, puis effacé, « Besancon Hugo ».

Sans chercher ici à connaître pour quelle raison ce nom fut biffé (opportunité ou exactitude), nous retiendrons que si Antoine Froment qui, en pleine Genève, répandait,

¹ Cf. R. C., t. XII, pp. 102 et 103 n. 3.

quatre mois après, la doctrine réformée, a cru pouvoir attribuer, même par erreur, cette phrase à Bezanson, c'est que celui-ci était notoirement tenu pour l'un des plus fidèles soutiens de l'ancien culte.

Quiconque, après cela, serait encore tenté de trouver dans le terme de *huguenot* un souvenir, même lointain, de Bezanson Hugues aura bien des obstacles à surmonter.

§ 3. — Bezanson Hugues à Pérolles.

La richesse de Bezanson — on ne le dira jamais trop — fut un élément essentiel de l'indépendance genevoise, en raison de l'usage qu'en fit son détenteur. Sans elle, il n'aurait pu se charger de tant de missions et de voyages, il n'aurait pu tenir le rang social qui fut le sien. Il faut donc en toucher un mot.

Pendant que, l'esprit en éveil, le chef du parti réprimé restait encore à l'écart du pouvoir, il s'était occupé de faire prospérer ses biens.

Le 16 septembre 1521, il avait pris à bail le prieuré de Saint-Victor dont Révérendissime Leonardo Tornabuoni, protonotaire apostolique et camérier du pape, était alors le détenteur. L'amodiation se fit par l'intermédiaire de Jaques de Adua, de Florence, procureur du dit protonotaire, qui l'accorda à Bezanson « eu égard à sa probité, fidélité et habileté en affaires, pour trois ans, au prix annuel de six cent quarante écus d'or ». Le 13 août 1522, Bezanson Hugues ayant perdu par cas fortuit l'acte d'amodiation du prieuré, l'official l'autorisa à en obtenir du notaire une nouvelle expédition. Dans cette transaction considérable, Bezanson a plusieurs cautions, entre autres son frère Guillaume ¹.

On se souvient qu'à cette époque, et à la mort du prieur Jehan-Amé de Bonivard, François, son neveu, n'avait pu, en raison de l'antipathie ducale, entrer en possession de son héritage, et que le prieuré avait été

¹ Minutes de Claude Richardet, vol. 2, ff. 703, 746, 1046.

attribué par le pape à Tornabuoni ¹. Quant à Jaques de Adua, on le croit apparenté à la famille genevoise Dada, ou de Abdua, venue de Milan, et à laquelle appartenait Denis, beau-frère de Bezanson Hugues ².

D'autre part, ce dernier avait hérité d'un moulin sur le Rhône que son père tenait en fief de l'Évêque dès 1484. C'est pour cette propriété qu'en 1526, le 18 janvier, devant le notaire Richardet, Bezanson donnait à bail « deux roues de moulin », selon l'expression du temps, au meunier Simon Gay 3.

Dans le temps où l'évêque de La Baume se tournait vers les Eiguenots, il remit à Bezanson Hugues, le 12 juin 1527, « en fief perpétuel pour lui et sa postérité mâle à l'infini, la pêcherie de l'Eglise et mense épiscopale dans les eaux du lac, du Rhône, de l'Arve », 4 etc. Cette inféodation était d'une grande importance.

De plus, Hugues possédait une terre au Pré l'Évêque, et même une maison, car un acte y est passé le 11 novembre 1530 5, et nous rappellerons qu'il en avait une autre à la Cité, dans le quartier de la Rivière 6, ainsi qu'un domaine important à Châtelaine, situé alors sur terre gessienne.

« Il y possédait 30,000 toises de terre, soit plus de 200,000 mètres, séparés par le nant Vigniez — écrivait feu M. Henri Golay, ancien maire de Vernier 7. — Ce mas de terre formait deux fermes, l'une qui est devenue la

² Notices, t. I, p. 233.

⁵ Min. P. Neyrod, vol. unique, fo 79.

¹ Sur cette affaire, voir Bonivard, t. II, pp. 27, 174, 294 ss., 340; R. C., t. XI, p. 573 ss.

³ Min. Richardet, vol. 1, pp. 19 et 116. — Doumergue (t. III, p. 401) délimite l'emplacement de ces moulins à Saint-Gervais.

⁴ P. H. 982, *Hugues*, p. 113; l'acte latin est publié dans les Pièces justificatives, *ibid.*, p. 285 ss.

⁶ M. Doumergue (t. III, p. 402) note la possession de cet immeuble par ses hoirs en 1537, « en la rivière dessous ou rue du Marché », et mentionne également ce bien, lors du différend de Hugues avec Kleberger (*ibid.*, pp. 43-45).

⁷ Recherches historiques sur Vernier et le Pays de Gex, Genève, 1931, p. 32. — Nous nous efforcerons bientôt de délimiter plus exactement le domaine.

campagne Cayla, et l'autre qui a existé jusque vers 1905 sous le nom de campagne Lalubin; c'est sur celle-ci qu'a été construite l'école et à peu près tout le quartier neuf de Saint-Jean.»

Ce bref coup d'œil sur la position de Bezanson Hugues à Genève est nécessaire pour éclairer celle qu'il eut à Fribourg, et ses enfants après lui.

Le premier long séjour qu'il fit dans cette ville remontait à cette année 1525 où il échappa par la fuite à la vindicte de Charles de Savoie.

Ce serait à ce moment, prétend J.-B.-G. Galiffe, que Hugues aurait acquis la propriété de Pérolles¹. Qu'en est-il en réalité?

Commençons par rassembler les citations empruntées à des ouvrages que nous consultons tous les jours.

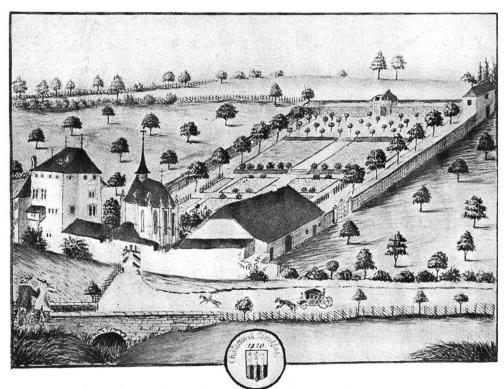
Le Dictionnaire géographique de la Suisse ², qui date de 1905, dans l'article Pérolles, ne parle point de Bezanson Hugues, mais il dit bravement: « Le château aujourd'hui modernisé doit avoir été habité par le patriote genevois Philibert Berthelier. » Si tel fut le cas, ce n'a pu être qu'au moment où Berthelier se réfugia auprès de Messieurs de Fribourg, c'est-à-dire en 1518. Or, à cette époque, nous savons bien où il résida.

Bonivard ³ a pris soin de nous en avertir. « Et ce, pour ce qu'il n'estoit bien meublé d'argent à cause des frais qu'il lui avoit fallu faire en evitant la persecution des Princes, fut commandé au maistre de l'hospital de ville, nommé Fridrich Marty, qui estoit du Conseil estroict, qu'il le logeast en l'hospital avec luy, luy fist sa despence et le traictast comme si c'estoit l'advoyer, car ce n'est point de deshonneur ny de mesprisance en Allemaingne

¹ «Il paraît que ce fut pendant ce séjour prolongé de Hugues à Fribourg qu'il fit l'acquisition de la terre de Perolles; car le titre de seigneur de Perolles lui est donné depuis lors par les étrangers avec qui il était en correspondance. » (Hugues, p. 81 n. 1.)

² T. III, p. 654.

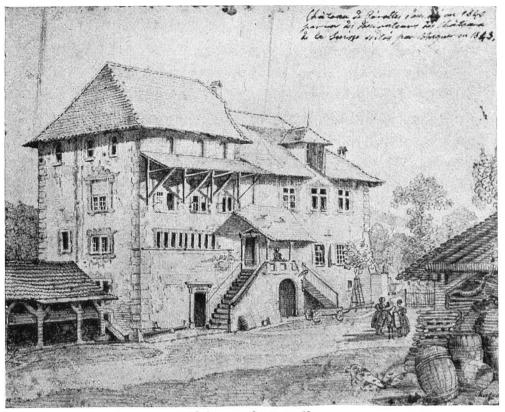
³ T. II, p. 70.



La maison forte de Pérolles

d'après une peinture datée de 1720. La chapelle est ornée de ses pinacles détruits vers 1829. La porte de la cour et la ferme disparurent vers 1834.

(Aquarelle obligeamment communiquée par M. le comte de Zurich)



Château de Pérolles

d'après un dessin exécuté en 1840 pour la série des Châteaux de la Suisse, éditée par Wagner en 1843.

Du vivant de Bezanson Hugues, l'entrée principale était sans doute au rez-dechaussée, et le perron n'existait pas.

(Collection de M. le comte de Zurich)

d'estre lougé en ung hospital, veu que les hospitaulx sont les meilheures maisons de ville où n'ont ny honte ny malaise les gens de bien qui sont tumbés en pouvreté, et n'en perdent leur reputation.»

Nous voilà donc renseignés, à la fois sur le séjour de Berthelier à Fribourg et du même coup sur la bonne tenue de l'hôpital des Bourgeois en 1518. Il est vrai, comme nous l'avions vu, que Berthelier vint déjà en 1513 à Fribourg avec ses amis, mais alors il est peu probable qu'ils se soient séparés et leur séjour ne fut pas long.

Le passage de Berthelier à Pérolles paraît donc légendaire, et, comme l'auteur de l'article ne mentionne pas Bezanson Hugues, il est fort possible que sa mémoire lui ait fait confondre ces deux héros de l'épopée genevoise.

Quant au P. Apollinaire Dellion, dans le *Dictionnaire* des paroisses catholiques du canton de Fribourg¹, il dit très nettement: « Vers 1518 Besançon Hugues de Genève avait acquis la seigneurie de Pérolles. » Cela est déjà mieux, mais ce n'est peut-être pas encore tout à fait exact.

Selon J.-B.-G. Galiffe, Hugues fut « seigneur de Perolle, de Beygris, etc. au canton de Fribourg ² ». Sur quels documents l'historien s'est-il basé pour étayer ses affirmations? Sur une lettre qu'il publie et que MM. Rivoire et van Berchem ³ viennent de déterminer plus exactement. Elle fut écrite de Berthoud, le 27 janvier 1532, par un ambassadeur de France, peut-être Louis Daugerant, seigneur de Boisrigault, avec cette adresse: « au seigneur Bezanson seigneur de Perroles, à Fribourg ⁴ ».

¹ T. XII (1902), p. 95, art. Villars-sur-Glâne.

² Hugues, p. 21. — J.-A. Galiffe, dans ses *Matériaux* (t. II, p. 420), mentionnait bien la «terre de Perolles près de Fribourg» comme appartenant à Bezanson Hugues, mais il ne précisait pas en quelle année elle avait été acquise.

 $^{^3}$ Hugues, Pièces justificatives N° 9, p. 293. — R. C., t. XII, p. 63 n. 1.

⁴ J.-B.-G. Galiffe (*Hugues*, p. 293 n. 1) l'annote ainsi: « Bezanson Hugues était en effet à Fribourg en 1532 depuis le commencement de l'année; il était encore seigneur de Perolles, bien que cette seigneurie fût déjà engagée... »

Fief de l'Hôpital, c'est-à-dire de Fribourg, Pérolles, en tant que seigneurie, était de modeste importance, mais pour le titre on n'y regarda jamais de très près.

Galiffe lui ne s'en contente pas, il ajoute celui de « seigneur de Beygris, etc. au canton de Fribourg ». Qu'en est-il ? La réponse est fort simple. Kuenlin nous donne dans son Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Fribourg 1 les variantes suivantes du mot « Peraules: Piroules, Peroules, Pigritz ». Nous pourrions ajouter celle de Bigrells 2, et il doit y en avoir d'autres, car la graphie du XVIe siècle aux frontières linguistiques est d'une fantaisie que connaissent bien nos philologues. De Pigritz à Beygris, en passant par Bigrells, il y a moins qu'un pas.

Ce sont deux formes, l'une germanique l'autre romane, du même toponyme. Donc si Bezanson Hugues était seigneur de Pérolles, il l'était du même coup de Beygris, graphie qui paraît dans un texte dont nous reparlerons. Quant à l'et cætera de Galiffe, je crois bien, sans lui faire de tort, qu'il n'y a pas lieu de chercher trop loin, car l'auteur n'a pas pour coutume de dissimuler ce qu'il sait, au contraire.

De deux documents que nous utiliserons en leur temps, il ressort que Bezanson Hugues avait acquis Pérolles de Wilhelm Arsent, en lui remettant en échange ses droits sur la pêche du Rhône dont il avait reçu l'inféodation de Pierre de La Baume, en 1527. Ainsi, pour circonscrire l'époque où Besançon Hugues devint propriétaire de la maison forte de Pérolles, nous avons pour point de départ la date du 12 juin 1527.

Or, d'après les notes laissées par feu l'archiviste

¹ T. II, 1832, p. 229. M. de Zurich (La maison bourgeoise en Suisse, vol. XX: Le canton de Fribourg, sous l'ancien régime, 1928, p. XII, n. 73) note au 1^{er} avril 1372: « via versus Piroules ». Dans le Rathsmanual, vol. 70, et le Rathserkanntnussbuch, vol. 7, p. 1336, on trouve, en 1552, la forme « Pigrelt » (AEF, Papiers Schneuwli, Perolles). — Sur l'origine du mot Pérolles, cf. Paul Aebischer, Les noms de quelques cours d'eau fribourgeois, A. F., 1925, pp. 265-268.

² AEF, Manual 55, au 5 février 1538.

Schneuwli ¹ sur l'histoire du domaine de Pérolles, l'hôpital de Fribourg, le 26 mars 1528, cédait « par échange à Guillaume Arsent le fief et domaine de Péraules contre un autre fief et domaine à Jetschwyl ». Une année après, le 13 septembre 1529, le même Arsent, devenu gouverneur de Thièle, pour le comte de Neuchâtel, empruntait « huit cents livres de Berne à Barbe Oensinger et lui hypothéquait le domaine de Péraules sous le cautionnement de Louis de Diesbach ² ».

Puisque Guillaume Arsent pouvait encore en 1529 disposer de Pérolles, il faut que l'achat, par Bezanson, de ce domaine grevé d'hypothèques (elles furent néfastes à ses héritiers) ait eu lieu durant les années 1530 à 1532. Comment restreindre cette approximation? Ce n'est point facile.

M. Pierre de Zurich ³, le meilleur connaisseur du château, écrit à ce propos:

« Pérolles passa en de nombreuses mains à cette époque, servant de gage à divers créanciers et Besançon Hugues y résida et y eut des droits. Il n'est pas possible de déterminer si c'est à lui ou à Guillaume Arsent qu'est due la restauration intérieure. Au-dessus des fenêtres jumelles du petit salon, on lit, en effet, la date de 1528 avec une marque de tâcheron non identifiée. »

D'emblée nous croyons pouvoir répondre que c'est à Guillaume Arsent qu'il faut attribuer ces aménagements, et que, par conséquent, Bezanson Hugues occupa les locaux tels que certains d'entre eux sont encore demeurés.

Deux documents très intéressants ont été signalés par MM. Rivoire et van Berchem dont il nous paraît possible de tirer des conclusions.

L'un d'eux est un rapport du gouverneur de Vaud, Amédée de Genève-Lullin, à son maître ⁴; il est daté du

¹ AEF, Papiers Schneuwli, Perolles.

² Sur les relations de Ludwig de Diesbach et d'Arsent, cf. Ghellinck, pp. 147, 156, 233-239.

³ La maison bourgeoise, p. LXV.

⁴ R. C., t. XI, p. 463 n. 1.

410 BULLETIN

16 juillet 1530. Lullin faisait parvenir au duc une lettre volée, écrite à Fribourg par « Besançon Hugue, que cherche de se retirer hors dud. Geneve, tant pour se faire rambourser de ce qu'il a presté à la cité pour vous faire dommage, que aussi pour ce qui voit vous affaires amender ».

Avons-nous là une première trace des démarches faites par Bezanson pour s'installer à Pérolles ? Celà nous paraît probable.

En tout cas, il s'y trouvait le 19 novembre de la dite année 1530. C'est en effet de ce lieu qu'est datée une lettre écrite par Ami Girard, en leur nom à tous les deux, au Conseil de Genève ¹. Il n'est pas banal d'avoir ainsi la preuve que les deux patriotes genevois logèrent sous un toit qui abrite tant de souvenirs. Il paraît du reste assez probable que la détermination de Hugues ne fut pas sans être influencée par celle que Girard, au même temps, était en train de prendre.

Bezanson ne put guère jouir de son nouveau fief. Le plus souvent, sa correspondance porte, pour seule adresse, Fribourg; on y trouve des allusions aux auberges et hôtelleries où se réunissaient magistrats, émissaires, capitaines, utiles à la cause de Genève: la Croix-Blanche, la Cloche.

Pourtant, dans cet hiver 1532 où les affaires du pays le tinrent si longtemps éloigné des siens, c'est à Pérolles qu'il résida, comme en fait foi sa lettre du 11 janvier ².

Ayant reçu, ce jour-là, le courrier de Genève à 11 heures

¹ « De Perolles au pres de Fribourg ce sambedy 19 de nov^{bre} ». Le même jour une seconde lettre contient ces mots: « dempuis que vous avons recrip par l'ome du s^{gr} Jehan Loys Ramel, dempuis Perolles, nous sumes venus en ceste ville et avons hestés advertis bien chauldement », etc., signé de la main de Girard: « Bessanzon et Amye Girard ». Du 21 novembre, Amyé Girard seul écrit: « sambedy passez le s^{gr} Bessanzon et moy vous escripvismes dempuis Perolles par le serviteur du s^{gr} Jehan Loys Ramel ». — Ce 21 novembre « Bezanson Hugues » lui-même écrit de « Fribourch », et le 25 octobre Girard avait pris la plume au nom de « Bessanzon Huguez, Jehan Philippe et leur compagnie, au Fribourg » (P. H. 1049). Cf. R. C. t. XI, p. 505 n. 1.

² Nous la publions ci-après.

du matin, il répondit à ses mandants: «incontynent vins à Fribourch parler à mon^{gr} l'advoyer ». Et il y arrive si vite que l'avoyer put convoquer son conseil dès après le marché. Bien que le domaine ne soit pas nominativement désigné, aucun doute n'est possible, Bezanson était aux portes de la ville, dans sa demeure qu'on venait de restaurer.

Quelles avaient été les intentions de Bezanson en faisant cette acquisition? A coup sûr, il ne songeait pas à s'octroyer des villégiatures d'agrément. Il pouvait y avoir du vrai dans les suppositions du gouverneur de Vaud. Mais nous pensons aussi qu'en échangeant son droit sur la pêche du Rhône contre la terre de Pérolles, Hugues avait voulu se préparer, pour lui et les siens, une retraite, au cas où, comme on dit vulgairement, les affaires à Genève se gâteraient tout à fait.

Sa perspicacité politique lui faisait entrevoir des révolutions dont il n'attendait rien de bon, et il avait cru prudent de réserver à sa famille un lieu où elle pût se retirer quelque jour.